

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 20 MAI 2016

L'an deux mille seize, le vingt mai à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Michel BUXERAUD, Didier BRILLANT, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Jason REGNIER et Mmes Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT, Catherine LANEN, Sandrine JOURNE.

Madame Liliane BAYANO donne pouvoir à M. Rémi LUCET.

Madame Hélène COME donne pouvoir à M. Laurent MEULENYSER.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

Il souhaite rendre hommage à Monsieur Dominique TRUFFAULT qui nous a quittés le 12 mai 2016 des suites d'une longue maladie contre laquelle il s'est battu jusqu'à ses dernières forces.

Tous les membres du conseil municipal saluent le travail de conseiller municipal que M. TRUFFAULT a réalisé au cours de son mandat électif depuis mars 2014 et exprime toutes ses condoléances à son épouse, sa famille et ses proches.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour, à savoir :

- l'avis sur l'adhésion de la CCCY au syndicat Yvelines Numériques
- la revalorisation de la RODP « électricité » pour 2016
- la fixation de la RODP « gaz » pour 2016

Les membres du conseil acceptent l'inscription de ces points supplémentaires, à l'unanimité.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2016

Après une modification de forme prise en compte, le compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du schéma de mutualisation de la communauté de communes CCCY

Monsieur le maire explique qu'il convient d'émettre un avis sur le rapport d'étape recensant les propositions de mutualisation de la communauté de communes. Il est à noter que les propositions du rapport d'étape seront soumises aux groupes de travail et à la Commission mutualisation afin de proposer au Conseil communautaire le schéma des mutualisations susceptibles d'être mises en place.

Il précise qu'à ce jour, seules les compétences « historiques » sont concernées.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au schéma de mutualisation de la communauté de communes CCCY, à l'unanimité.

3. Contrat de réservation pour l'achat d'un logement F5 à Folleville

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour l'autoriser à signer un contrat de réservation avec la société SCI THIVERVAL DOMAINES, en vue de l'acquisition par la Ville d'un logement de type F5 de 118m², pour le gardien du parc, moyennant le prix de 300 000€ TTC contrat en main.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Acquisition de locaux d'activités à Folleville

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour l'autoriser à signer une promesse de vente en vue de procéder à l'achat par la commune des locaux d'activités livrés bruts du programme de construction de Folleville, au prix consenti de 400 000 €.

Il s'agit de locaux d'activités d'une superficie totale de 645m², répartis en 2 locaux de 222 et 423 m², situé Bâtiment 2 – RDC – lots 1 et 2.

La commune souhaite accueillir dans ces locaux un nouveau centre de loisirs (activité 1 - 222 m²) et des professionnels de santé (activité 2 – 423 m²).

A noter que la société Les Petits Chaperons Rouges effectuera les travaux d'aménagement du centre de loisirs qui restera propriété de la ville et que la commune se chargera de l'agencement intérieur des locaux réservés aux professionnels de santé.

A ce jour, deux dentistes (orthodontiste et implantologue) sont intéressés par l'achat de locaux, un groupement de deux infirmiers pourrait également rejoindre le pôle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Présentation du rapport annuel d'exploitation 2015 de la CNIM Thiverval-Grignon

Monsieur le maire présente le rapport d'exploitation qui est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.

Il rappelle qu'un programme très conséquent de travaux va prochainement débiter (100 M€), pour la modernisation des fours.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'exploitation 2015 de la CNIM, à l'unanimité.

6. Avis sur l'adhésion de la CCCY au syndicat Yvelines Numériques (point ajouté)

Dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Yvelines dont il

assure le portage, le Conseil départemental des Yvelines a fixé, lors de l'Assemblée Départementale du 3 Juillet 2012, l'objectif de desservir l'ensemble des foyers du département d'ici à 2020.

La constitution récente d'un syndicat mixte départemental d'aménagement numérique « Yvelines Numériques », ouvert à l'adhésion des intercommunalités situées sur le territoire des Yvelines, constitue une opportunité pour la Communauté de communes dès lors que l'accès au très haut débit implique une action conjointe des collectivités permettant une mutualisation des moyens et d'engendrer des économies d'échelle.

Pour notre commune, l'état des lieux réalisé nous positionne dans les 5 villes les moins bien desservies et ce syndicat devrait nous permettre d'accéder au très haut débit d'ici à fin 2017, mais pas encore à la fibre optique.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la CCCY
au syndicat Yvelines Numériques, à l'unanimité.

7 . Revalorisation de la RODP « électricité » pour 2016

Monsieur le Maire explique qu'en mai 2015, le conseil municipal a adopté une délibération pour actualiser le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité, en prenant en compte dans le calcul, la population totale de la commune, issue du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015, soit 1 074 habitants.

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, la redevance maximale est de 197 euros.

Le plafond de redevance évolue chaque 1^{er} janvier, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie.

Au 1^{er} janvier 2016, le taux de revalorisation s'établit à 1,03%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

8. Fixation de la RODP « gaz » pour 2016

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour fixer le montant la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz, dans la limite du plafond suivant :

PR = (0,035 € x L) +100 €

PR = plafond de redevance

L = longueur des canalisations, sur la commune = 7 490 mètres

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

Tour de table :

Monsieur Daniel BOSSE explique que la commune souhaite signer un nouveau contrat rural en 2017 et s'y prépare.

Les 3 opérations prévues sont :

- la réhabilitation de la salle JCT
- le cimetière (création d'allées, mur, accès PMR...)
- la construction d'une nouvelle salle des fêtes à Folleville

Il précise que la commune va contribuer à l'embellissement du local attribué à l'association TECHNI-SPORT 78, en fournissant la peinture qui sera appliquée par les membres de l'association.

Il rappelle que la commune recherche ce type de partenariat « gagnant-gagnant ».

Monsieur Michel BUXERAUD demande la date de démarrage des travaux à Folleville.

Monsieur le maire pense que ce sera en fin d'année 2016 ou tout début 2017.

Monsieur BUXERAUD dit qu'il existe actuellement une grosse polémique sur l'installation des nouveaux compteurs communicants Linky par ERDF, concernant les rayonnements électromagnétiques produits, les risques d'incendie et les intrusions possibles dans la vie privée des clients. Ce dossier sera examiné de près.

Madame Sandrine JOURNE souhaite remercier Monsieur Christian PAINS, pour son investissement à la Présidence de l'ASCL durant toutes ces années.

Monsieur Laurent MEULENYSER demande s'il y aura des logements locatifs sur le programme Folleville.

Monsieur le maire précise qu'il y a des investisseurs qui ont acheté et que NEXITY pourra mettre en relation les investisseurs avec des locataires potentiels, sans pour autant intercéder dans la décision des bailleurs.

Monsieur Didier BRILLANT demande à qui appartient la sonorisation dans l'église car elle ne fonctionne pas bien.

Monsieur le maire confirme et dit qu'elle est propriété de l'évêché. Il pense qu'il serait souhaitable d'équiper correctement notre église, car personne ne le fera pour nous.

Madame Laurence VAUVERT rappelle la fête du village, le samedi 4 juin et le spectacle de l'école et la remise des prix, le 11 juin, à partir de 10h00.

Elle demande également où en est la plaque commémorative en mémoire de la Chapelle.

Monsieur le maire répond qu'elle n'a pas encore été choisie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56.